

La shem, PARTENAIRE DES ACTEURS DU MILIEU

Acteur des territoires, la SHEMA travaille en concertation en faveur de la biodiversité avec différents partenaires dans les vallées où elle est implantée. Ces partenariats permettent de mettre l'accent sur les principaux enjeux de préservation et d'amélioration des habitats et de co-construire des réponses adaptées.

La SHEMA collabore avec les Fédérations de pêche et les AAPPMA, l'association Migradour, le Parc National des Pyrénées, le Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes, les Conservatoires des Espaces Naturels Midi-Pyrénées et Aquitaine, des collectivités (Louvié-Juzon, communauté de communes de la Vallée du Louron...) et les administrations (ONEMA...).

Différentes actions sont actuellement en cours comme des suivis environnementaux, l'aménagement de sites, des journées de sensibilisation pour le public, de l'information et de la formation des agents de la SHEMA, des programmes de recherche sur les espèces endémiques et piscicoles.

De 2012 à 2015, la SHEMA a par ailleurs participé à la **première opération coordonnée entre propriétaires de seuils et organismes d'État** pour la restauration de la continuité écologique sur le Saison, un affluent de l'Adour.

DE LA PROSPECTIVE

La SHEMA travaille également afin de mieux identifier les modalités de gestion des cours d'eau sur lesquels se trouvent des barrages ou des retenues hydrauliques et d'étudier comment concilier, au mieux, développement territorial et protection de l'environnement. À cette fin, elle a créé avec l'Université de Limoges et la Fondation Partenariale de l'Université de Limoges une chaire sur « le capital environnemental et la gestion durable des cours d'eau ».

DÉFINITIONS

La trame verte et bleue est définie par la loi du 3 août 2009 (dite « Grenelle ») et a pour objectif d'enrayer la perte de la biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines.

Le SRCE est un outil d'aménagement du territoire défini par la loi du 12 juillet 2010 (dite Grenelle II), élaboré conjointement par la région et l'État qui doit prendre en compte les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

En utilisant ce papier 100% recyclé,
l'impact environnemental est réduit de :

2 763 kg de matières envoyées en décharge
371 kg de CO₂, équivalent à :
3 713 km parcourus en voiture européenne moyenne
99 700 litres d'eau
6 111 kWh d'énergie
4 491 kg de bois

Création Agence YAPAK - www.yapak.fr - Juillet 2015
Imprimé en France par INDIKA avec des encres à base végétale sur papier 100% recyclé et labellisé - ISO 14001
Imprim'Vert - www.indika.fr - Crédits photos : © SHEMA - Manuel Blondeau - Sophie Le Scaon - © Fotolia
Illustrations : Emilie francesconi
Ne pas jeter sur la voie publique

Les actions de La shem en faveur de la CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

La continuité écologique à la SHEMA en chiffres

8M€
d'investissements
d'ici 2018

20
ouvrages

10
passes à poissons
installées
et entretenues

le 1^{er}
ascenseur à poissons
de France

1 dispositif
de comptage
par piégeage
exploité en
collaboration
avec Migradour

1 caméra
de comptage
issue de l'imagerie
médicale

Le réseau hydrographique du grand Sud-Ouest constitue un important réservoir de biodiversité recelant des richesses écologiques contrastées selon leur dynamique naturelle.

Les cours d'eau assurent des fonctions écologiques (migration, reproduction, habitat et transit sédimentaire), des fonctions nécessaires aux activités humaines (eau potable, agriculture...) et des fonctions de régulation essentielles à la prévention de risques (inondations...). Différentes directives européennes déclinées dans le droit français ont institué des mesures de protection et de restauration de la qualité des cours d'eau partout en Europe. La SHEMA, producteur hydroélectrique majeur du Sud-Ouest, participe à ce vaste objectif européen de préservation de ce patrimoine naturel. Elle contribue aux réflexions comme les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), les trames vertes et bleues et collabore à de nombreuses actions de terrain.

L'énergie grandeur nature



POUR La SHeM, RESTAURER La CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE c'est :

faciliter La CIRCULATION DES POISSONS & ASSURER Le transfert DES SABLES et DES GRAVIERS

Les passes à poissons

Le saumon atlantique, l'aloise et la truite de mer séjournent en mer avant de revenir dans les rivières pour se reproduire.

Les passes leur permettent de franchir les obstacles, de remonter les rivières et d'atteindre les zones de fraies (reproduction).

La truite commune utilise également ces passes pour circuler entre ses différents lieux de vie (chasse, reproduction, repos).



Les rampes à anguilles

Au large de la Floride, en mer des Sargasses naissent toutes les anguilles d'Europe. Les larves, portées par le courant du Gulf Stream, arrivent sur les côtes européennes et remontent les rivières pour grandir et se développer. Dépourvues de nageoires, les anguilles ont besoin d'aspérités pour remonter les rivières.

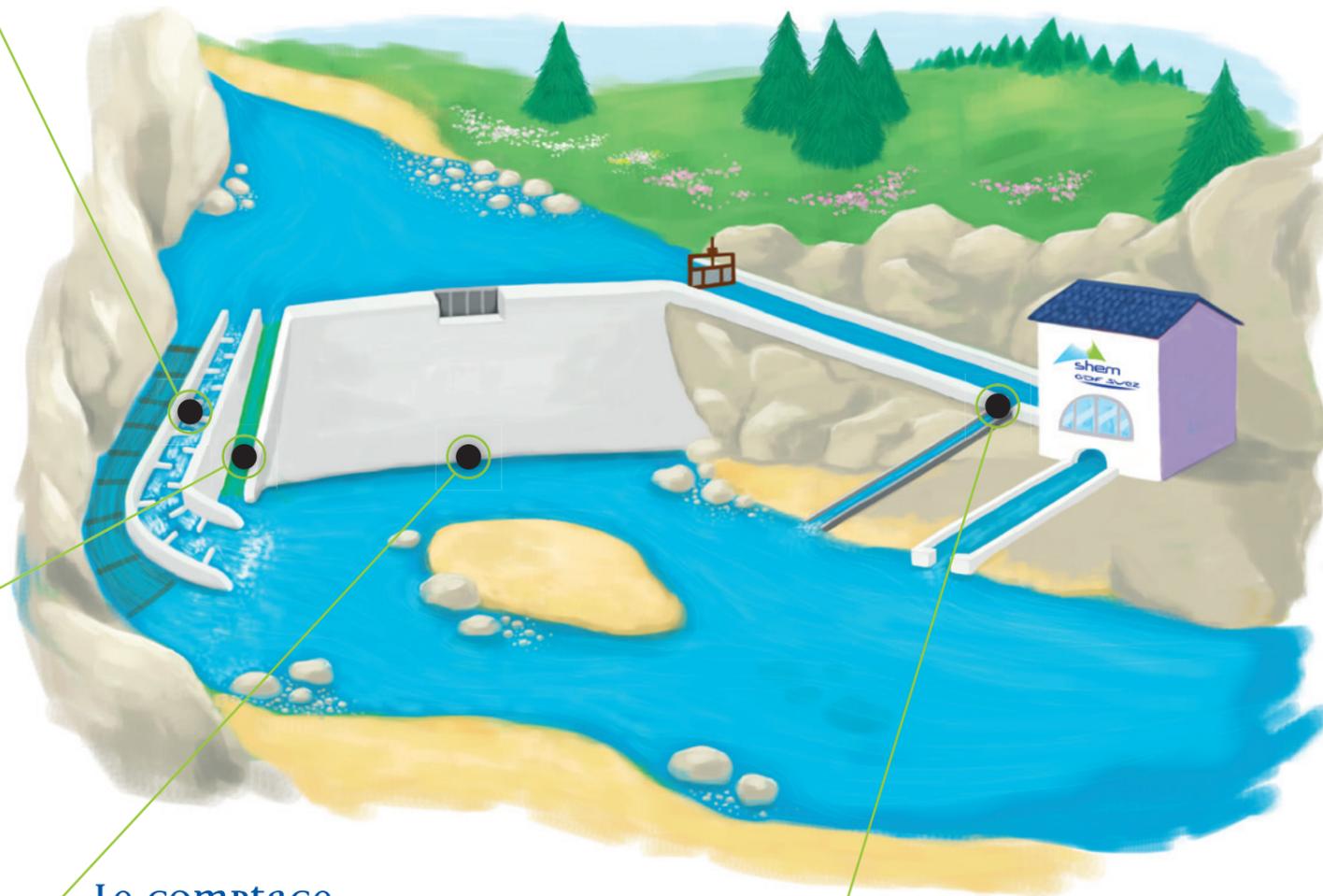
Elles peuvent contourner les obstacles par les berges ou utiliser les rampes à anguilles qui peuvent être constituées d'un simple « paillason » ou d'une rampe munie d'une multitude de plots sur lesquels l'anguille prend appui.

Le transit sédimentaire

Les barrages et les seuils bloquent l'écoulement des sables et des graviers alors qu'à l'aval des ouvrages les sédiments poursuivent leur écoulement vers la mer ce qui peut provoquer un déficit de substrat et à plus long terme de frayères (les nurseries des poissons).

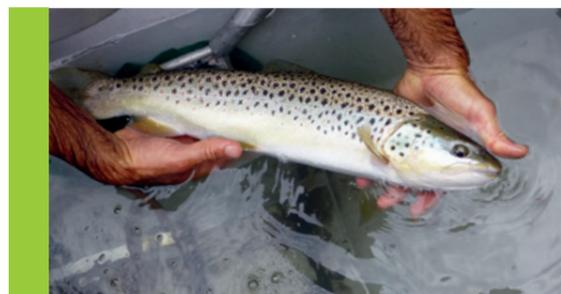
Lorsque les conditions hydrologiques sont favorables (forts apports en eau), la SHeM réalise des chasses par ouverture des vannes de ses ouvrages. Ces manœuvres, contrôlées, permettent de restituer et diffuser en aval sable et graviers et ainsi de reconstituer/maintenir le lit des cours d'eau.

De plus, sur certains sites, afin d'améliorer l'engraissement naturel des rivières, la SHeM procède avec les associations de pêche à des essais de reconstitution de frayères.



Le comptage

Afin de mesurer les résultats et notamment la remontée des poissons, **la SHeM s'est associée avec Migradour qui réalise des comptages sur le gave du Saison et la SHeM a posé au barrage de Castet sur le gave d'Ossau une caméra-logiciel qui détecte automatiquement les poissons.**



Plan de grille fine et dévalaison

Les grilles placées à l'entrée des usines hydroélectriques empêchent l'intrusion des bois morts, des feuilles, des cailloux mais aussi des poissons et animaux.

Dans le cadre de la restauration écologique, la SHeM réduit l'écartement des barreaux des grilles afin d'augmenter leur efficacité vis-à-vis des plus jeunes poissons.

Ainsi, les poissons sont naturellement dirigés vers une goulotte puis un exutoire de dévalaison qui leur permet de continuer leur voyage vers l'aval.

Le desman



Le Desman des Pyrénées ou Rat-trompette (en raison de la forme de son museau) est un mammifère présent uniquement dans les Pyrénées et le nord de l'Espagne et du Portugal. Cet insectivore semi-aquatique vit à proximité des torrents et se nourrit d'insectes. Comme il sort surtout la nuit, il est très difficile à observer.

C'est une des 79 espèces animales répertoriées comme vulnérables en France. **La SHeM est associée à des programmes de protection avec le CEN Midi-Pyrénées et le Parc Naturel des Pyrénées catalanes**



L'euprocte

L'euprocte est un gros triton endémique des Pyrénées. Sa peau grise est verruqueuse avec des pointes cornées et il aborde des couleurs vives. Il vit entre 1 400 et 2 600 m d'altitude, dans des petits ruisseaux au courant faible et aux eaux froides.

La SHeM participe à des programmes d'observation de ces deux espèces.

La Loutre



La loutre vit près des cours d'eau. Elle est menacée par la pollution et la destruction des habitats naturels. C'est un animal très discret difficile à apercevoir.

La SHeM réalise ses études de continuité écologique et les aménagements sur ses ouvrages avec le concours financier des agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée et Corse.

Elle s'appuie également sur les avis techniques de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques).